



**MAIRIE**  
**AUVILLARS SUR SAONE**  
**21250**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 22 mai 2017**

Convocation du 15 mai 2017

affichage du 15.05.2017

Le 22 mai 2017 à 19 h, le Conseil Municipal, convoqué le 15 mai 2017 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

*Étaient présents les conseillers municipaux suivants :* M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. GARREAU Denis, M. CAIRE Dominique, M. AUBERT Benoît, Mme FOLLEA Valérie, M. DERUELLE Thibaut, Mme POLO Isabelle,

*Absentes excusées :* Mme ADENOT Florence, M. TREPOST Hervé,

Monsieur le Maire indique qu'il avait un devis de la société Elabor pour la numérisation du plan du cimetière, mais il a appris en réunion que le SICECO pouvait également proposer cette prestation il va donc demander le tarif de la prestation au SICECO et présentera les devis lors d'une prochaine réunion.

**Délibération 1 : Réalisation de travaux de maçonnerie**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget la réalisation du petit muret, entre le caniveau et la rue devant la mairie, afin d'éviter que le bord de la route continue à s'effondrer et afin de faciliter le stationnement à cet endroit.

Un devis avait été demandé, il se monte à 2 720 € H.T.

Mme LONJARET Jocelyne ayant quitté la salle, le conseil municipal décide de ne pas solliciter d'autre devis et de confier les travaux à l'entreprise LONJARET pour un montant de 2 720 € H.T.

**Délibération 2 : Renouvellement du tubage de la cheminée du logement de la mairie**

Mr le Maire rappelle qu'il convient de refaire le tubage de la cheminée du logement de la mairie. Ces travaux ont été prévus au budget.

Le devis de l'entreprise Bernard BLOIS se monte à 2 309.44 € H.T soit 2 771.33 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas solliciter d'autre devis et de confier les travaux à l'entreprise Bernard BLOIS pour 2 771.33 € T.T.C.

**Délibération 3 : Travaux de débroussaillage**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé un devis à l'entreprise GAILLARD qui réalisait déjà les travaux de débroussaillage, mais également au Conseil Départemental, dans le cadre de la convention signée récemment. Le conseil départemental indique que leurs équipes ont déjà fort à faire avec les 5 800 km de voirie départementale, et ne peuvent donc pas répondre à notre demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise GAILLARD pour 2 295 € T.T.C. pour 2 passages.

**Délibération 4: Achat d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord de principe pour équiper la commune d'un défibrillateur, une demande de subvention a été faite. Nous avons reçu l'accusé réception du dossier complet et avons désormais la possibilité de passer commande. Cet accusé réception ne vaut pas accord de subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la société « un défi pour la vie » et son devis à 1 874.35 € H.T. pour l'acquisition d'un défibrillateur avec son armoire murale extérieure et ses électrodes pédiatriques, et autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Délibération 5 : Achat de signalétique**

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise ARTECK pour l'achat de la signalétique nécessaire pour la mise en sens unique de la rue Corne, avec également les panneaux à chevrons pour signaler les virages. Montant total du devis : 909.50 € HT  
Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire à signer le devis.

### **Achat d'un colombarium**

Mr le Maire rappelle qu'il est prévu au budget une somme de 6 000 € pour l'achat d'un nouveau colombarium, l'ancien étant quasiment plein.

Lors du dernier conseil municipal il avait été décidé de retenir le devis de l'entreprise CIMTEA d'un montant de 4 940 € HT pour la fourniture et la pose d'un colombarium de 6 cases.

Or, une offre promotionnelle est arrivée en mairie juste après, pour un colombarium 12 cases, pour 2 660 € H.T. avec un banc assorti offert. Par contre, l'installation n'est pas comprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise CIMTEA pour 2 660 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Devis du laboratoire eurofins pour analyse de sédiments**

Mr le Maire indique que la DDT a fait parvenir la proposition du laboratoire Eurofins pour l'analyse de sédiment de la rivière de la raie au lac. Le devis se monte à 92.40 € T.T.C.  
Le prélèvement doit être effectué par nos propres moyens.

### **Délibération 6 : Motion pour le maintien de la déchèterie d'Auvillars sur Saône**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'ici trois ans environ, la Communauté de Communes Rives de Saône dans le cadre de la remise aux normes et de la rationalisation de ses déchèteries envisage de fermer la déchèterie d'Auvillars sur Saône. Il faudrait dès lors se rendre à celle de Seurre, Saint Usage ou Brazey en Plaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Broin a d'ores et déjà pris une motion afin de demander le maintien de la déchèterie d'Auvillars sur Saône.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre une motion afin de demander le maintien de la déchèterie d'Auvillars sur Saône afin de continuer à assurer un maillage dense des services rendus, d'éviter aux habitants des environs d'avoir 30 km à faire pour se rendre dans une déchèterie, et d'éviter la multiplication des dépôts sauvages.

### **Informations diverses :**

- Une course cycliste passera le 14 juin 2017 à Auvillars.
- La borne fontaine a été posée au cimetière
- Les fleurs devraient arriver cette fin de semaine, plantations à prévoir ce week-end.
- L'installation du distributeur à pain le long de la RD n'est pas possible car le boulanger ne veut pas que les gens traversent pour aller chercher leur pain, il veut que les gens puissent se stationner à proximité pour des raisons de sécurité, de plus la machine est grande, et nécessite de pouvoir tourner autour pour les éventuelles intervention de maintenance. Mr GARREAU maintient son opposition à l'installation de ce distributeur rue de la forêt à côté du puits. Les autres conseillers sont favorables à l'installation de ce distributeur. Mr le Maire reprendra contact avec le boulanger afin de poursuivre l'étude du projet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Thibault DERUELLE</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Valérie FOLLEA</i>	<i>Denis GARREAU</i>	<i>Benoît AUBERT</i>
<i>Isabelle POLO</i>			